

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 août 2026

Le 10 août 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 5 août 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (7): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Danick MEHEUST.

Membres absents (4): Linda SOQUET (*pouvoir à Sabine SOQUET*), Isabelle BOUGAHAM (*pouvoir à Sylvie HUET*), Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-48. Organisation du repas annuel des aînés.

La commune organise chaque année à l'automne le repas traditionnel des aînés de Mérillac. Cette année, le repas est prévu le 25 octobre. Fabrice HAMON, traiteur à Trévé, a été sollicité. *Anne-Laora*, artiste de Dinan, en assurera l'animation.

Il est rappelé que l'âge de première invitation est fixé à 65 ans et qu'un colis est distribué aux invités absents à partir de l'âge de 85 ans.

Le Maire propose à l'assemblée de valider ces modalités d'organisation du repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les modalités d'organisation du repas des aînés. Il est précisé qu'un colis ne pourra être distribué aux invités absents et âgés de moins de 85 ans que pour un motif valable, particulièrement des raisons de santé.

Acte certifié exécutoire le

**Le Maire,
Hervé MORIN.**

**La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.**